



## Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2021 à 20h30

Présents : Simone VALOT, Mathieu LINIGER, Marilyne FONTANIER, Yves AL-GHAZI, Claire CASENOVE, Marc CHEVASSU, Christine HUMBERTJEAN, Isabelle KERN, Didier PICOT, Jean-Noël VALLET et Irène VANDELLE.

Absents excusés : Jean-Marie DALOZ (*procuration à Simone VALOT*), Alain CUSSEY.

Absents : Maxime GIRARDOT et Aurélien SPRICH.

Secrétaire de séance : Marilyne FONTANIER

### 1. Compte-rendu de la séance du 27 octobre 2021

Le compte-rendu a été voté à l'unanimité, soit 12 voix Pour.

### 2. Demande de subventions :

#### - Desserte du bois du Chanois : Région

M. LINIGER informe les conseillers que la politique forestière régionale a pour objectif d'améliorer la mobilisation de la ressource forestière franc-comtoise. Elle vise notamment à faciliter l'accès et le défrètement des massifs forestiers en garantissant une gestion durable des forêts. (*Relance en vue de soutenir la reprise à la suite de la crise liée à la COVID-19*)

La commune a le projet de faire des travaux de renforcement de la rue Félix Gaffiot et la voie communale N°7 dite de la forêt du Chanois.

C'est pour cette raison que la commune de Liesle veut s'inscrire dans le programme d'aide aux investissements dans les voies communales ou intercommunales (EURI) type 4.3.B.R. du programme de développement rural de Franche-Comté pour le programme FEADER 2014-2022.

#### Plan de financement :

Travaux : <i>estimatif</i> :	132 765 € HT	159 318 € TTC
Mission de maîtrise d'œuvre :	9 720 € HT	11 664 € TTC
Frais de publicité	350 € HT	420 € TTC
Frais de dématérialisation	100 € HT	120 € TTC
Frais d'étude géotechnique	3 500 € HT	4 200 € TTC
TOTAL de l'opération :	<b>146 435 € HT</b>	175 722 € TTC
Subvention : Région 80 % :	117 148 €	
Fonds Libres : commune	29 287 € HT	58 574 € TTC

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, soit à 12 voix Pour :

- . Accepte le plan de financement
- . Autorise Mme le Maire à demander la subvention à la Région : « Aides au titre du type d'opérations 4.3.B.R « Aide aux investissements dans les voies communales ou intercommunales (EURI). »
- . S'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

#### - Renouvellement du matériel informatique de la mairie : Région et DETR

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler le matériel informatique du secrétariat de mairie en raison des mises à niveau de l'équipement et aménagement numérique des communes.

La commune peut bénéficier de deux subventions.

Mme le Maire précise qu'elle a fait faire des devis et qu'elle a retenu celui d'AL2P de Pessans, ce qui permettra à la commune en cas de problème d'avoir deux

entreprises qui pourraient répondre, Contact PC ayant obtenu le marché de l'école.

Mme le Maire propose le plan de financement suivant :

Proposition d'AL2P qui s'élève à	2 898.49 TTC
. Fonds libres :	1 673.87 €
. Subventions :	1 224.62 €
Région <i>forfait</i> :	500.00€
Etat-DETR : 30% :	724.62€
. TOTAL T.T.C. :	2 898.49 €

Le conseil, à l'unanimité des présents, soit 12 voix Pour:

- . accepte le plan de financement
- . sollicite l'aide financière de l'ETAT au titre de DETR-DSIL
- . sollicite l'aide financière de la Région au titre de la transformation numérique des collectivités
- . demande l'autorisation de procéder à l'achat du matériel avant intervention de la décision attributive de subvention
- . s'engage à réaliser l'acquisition du matériel dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

### **3. Achat de terrain près du château d'eau**

Mme le Maire explique aux conseillers qu'elle a reçu un courrier de M. Dimitri COUTURIER. Il a acheté un terrain, la parcelle ZC 41 près du château d'eau, pour construire sa maison. Lorsque le géomètre est venu border, il s'est aperçu que le piètement de l'échelle du château d'eau avait été posé sur cette parcelle.

Pour régulariser la situation, il y a lieu d'acheter une bande de terrain de 21 m<sup>2</sup>.

M. COUTURIER propose de la vendre à la commune pour l'euro symbolique et en contrepartie la mairie devra prendre en charge les frais relatifs à tous les raccordements pour sa future maison.

Après discussion, le conseil, à 12 voix :

- . refuse la proposition de M. COUTURIER
- . propose d'acheter le terrain de M. COUTURIER au prix de 50€ le m<sup>2</sup>, soit 1 050€, et les frais de notaire à charge de la commune.

### **4. Révision des tarifs communaux et des services Eau et Assainissement**

**Après discussion, les tarifs applicables à compter de 2022 sont les suivants :**

#### **. Concessions cimetièrè**

Le conseil vote le maintien des tarifs pour 2022 à 12 voix Pour.

Dimension	Durée			
	30 ans		50 ans	
	2021	2022	2021	2022
0.65 x 1.2 m (Urnes)	125 €	125 €	175 €	175 €
1 x 2m	125 €	125 €	175 €	175 €
2 x 2 m	250 €	250 €	350 €	350 €

#### **. Droits de place pour le marché**

Le marché mensuel aura toujours lieu de mai à octobre chaque 2<sup>ème</sup> vendredi du mois et de 17h à 20 h.

Le conseil vote le maintien du tarif à 12 voix Pour.

Le droit de place est donc de 5 € par participant et par manifestation.

#### **. Commerçants ambulants**

Le conseil vote le maintien du tarif à 12 voix Pour.

Le tarif est donc de 8€ par stationnement et pour une durée maximale d'une journée.

### **Droit de place des forains pour la fête communale**

Après échanges, le conseil décide pour cette année 2022 de maintenir les tarifs sauf pour la restauration snack qui fera l'objet d'un tarif spécifique.

Le conseil vote les tarifs à 12 voix Pour de la manière suivante :

Type d'emplacement	Tarif
Confiseries	20 €
Tirs - pinces - boutiques	26 €
Restauration snack	30 €
Jackpot	38 €
Manèges enfants – TOBOGAN- Trampoline	66 €
Autos tamponneuses, enfants & adultes, et train fantôme	75 €
Chenille et Surf	100 €
Caravanes hors fête	30 €

*Nouveau*

### **Frais de personnel communal pour le service Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal décide à 12 voix Pour de maintenir les montants forfaitaires. Le Maire précise que ces frais sont toujours refacturés aux budgets annexes au titre de l'année précédente et que, par conséquent, en 2022 ces tarifs seront appliqués au titre de la refacturation 2021 :

	Service Eau	Service assainissement
Agent technique	5 500 €	4 400 €
Secrétariat	550 €	275 €

### **Frais d'entretien de voirie**

Le Conseil Municipal décide à 12 voix Pour de maintenir la participation de l'Association Foncière de Liesle et du Service Bois TVA pour les frais d'entretien de voirie supportés par le budget principal de la commune.

La participation est donc de 700€/an.

### **Salle des fêtes : tarifs de location**

Le conseil, à 12 voix Pour, vote le maintien des tarifs et les conditions de location sauf :

- . location des personnes extérieures : 100€ (au lieu de 130€) pour un jour  
200€ (au lieu de 240€) pour deux jours
- . suppression dans la catégorie des locations particulières du tarif spécifique de l'association SALSACORAZON.

### **Redevance d'occupation du domaine public par des Professionnels Lieslois**

Le conseil vote le maintien des tarifs pour 2022 à 12 voix Pour.

Cette redevance est fixée à 2€ par m<sup>2</sup> et par an pour une occupation du domaine public.

### **Branchements EAU**

Les travaux de branchement au service d'eau potable sont entièrement engagés par la commune qui les facture aux demandeurs.

En raison de l'augmentation des prix des matériaux, le Conseil, à 12 voix Pour, décide d'augmenter les tarifs comme suit à compter de 2022 :

- Travaux de raccordement sans terrassement avec regard existant :
  - . **DN 15 : 600 €** (au lieu de 550 €)
  - . **DN 20 : 700 €** (au lieu de 650 €)
- Travaux avec terrassement :
  - . **Jusqu'à 7 m :** - **DN 15 : 2300 €** (au lieu de 2000 €)
  - **DN 20 : 2700 €** (au lieu de 2200 €)

. **Au-delà de 7 m : 35 €** (*tarif maintenu*) par mètre supplémentaire, en plus du forfait

. **PAC** (*Participation pour l'Assainissement Collectif*)

La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) a été instaurée par délibération du 27 juillet 2012.

Le conseil vote son maintien à 12 voix Pour.

Le tarif est donc de 750 € par logement pour les constructions nouvelles.

. **Tarif des services d'eau et d'assainissement**

Mme le Maire présente pour information les résultats provisoires des comptes eau et assainissement 2021 et prévisionnels 2022.

Les montants prévisionnels permettent d'évaluer les déficits ou résultats. Mme le Maire propose de maintenir les tarifs eau et assainissement.

Tarif Eau Potable

Proposition de maintien de la part proportionnelle et de la part fixe :

- Part proportionnelle

. 1<sup>ère</sup> tranche (0 à 100 m<sup>3</sup>) : 1.35€

. 2<sup>ème</sup> tranche (101 à 200 m<sup>3</sup>) : 1.20€

. 3<sup>ème</sup> tranche (*plus de 200 m<sup>3</sup>*) : 1.00€

- Part fixe : . Compteur 15 : 30 €

. Compteur 20 : 40 €

. Compteur 40 : 85 €

Mme le Maire précise qu'à ces tarifs s'ajoutent ceux de l'Agence de l'eau (*redevance Pollution et Redevance Prélèvement*).

La facture d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> s'élèvera donc à 189 € en 2022 (*189€ en 2021*).

Le Conseil accepte la proposition du Maire à 12 voix Pour.

Tarif Assainissement

Mme le maire propose le maintien de la part fixe et du prix au m<sup>3</sup>, soit :

- part fixe : 25 €

- prix au m<sup>3</sup> : 1,50 €/m<sup>3</sup>

La facture d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> s'élèvera à 205 € en 2022 (*205 € en 2021*).

Le conseil approuve ce maintien à 12 voix Pour.

**5. Refacturation aux locataires de la maintenance du chauffage de l'école : avenant au bail**

Mme le Maire explique que, suite au changement du système de chauffage de l'école, l'entreprise PALISSOT facture une prestation d'entretien qui doit être répartie entre l'école, le périscolaire et les logements.

Afin de pouvoir refacturer aux locataires de l'école leur participation, il est nécessaire d'établir un avenant à leur bail à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Proposition de clause à intégrer dans l'avenant : " Participation à la maintenance du chauffage : les locataires devront régler les frais d'entretien de la chaudière (frais annuels) soit directement à la société mandatée pour l'entretien, soit à la mairie si le contrat est passé par la commune".

A 12 voix Pour, le conseil accepte cette proposition et autorise Mme le Maire à signer un avenant au bail avec les locataires des logements N°1 et 2 de l'école, Mme Aude SAINT GERAND et M. Arnaud GIRARDOT.

**6. Alambic : estimation pour son intégration dans l'actif communal**

Mme le Maire explique qu'à la suite de la reprise par la commune de l'alambic de l'ancien Syndicat agricole du village pour l'euro symbolique, il y a lieu de définir une valeur pour son intégration dans l'actif communal.

Après discussion, le conseil, à 12 voix, décide de porter cette valeur à 2000€.

## 7. Dépenses nouvelles d'investissement 2022 : budget principal, eau, assainissement, bois

Mme le Maire expose que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut être autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (*code général des collectivités territoriales art L1612-1*).

Mme le Maire propose de bénéficier de ces dispositions pour engager des dépenses nouvelles urgentes d'investissement 2022 comme suit :

<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		
	<b>Crédits ouverts en 2021</b>	<b>Limite du quart</b>
<b>Budget Principal</b>		
Chapitre 21	120 170€	30 042€
<b>Service Eau</b>		
Chapitre 21	3 500 €	875 €
<b>Service Assainissement</b>		
Chapitre 20	5 000 €	1 250 €
Chapitre 21	4 000 €	1 000 €
<b>Service Bois TVA</b>		
Chapitre 21	50 400€	12 600 €

A 12 voix Pour, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de 2022 et jusqu'à l'intervention du budget de cet exercice, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021.

## 8. Questions diverses :

### . Autorisations d'urbanisme accordées par le Maire

Mme le Maire donne lecture des diverses demandes de travaux préalables et permis de construire déposées dans l'année 2021.

### . Budget ONF : Mme le Maire informe les conseillers que la Députée Fanette CHARVIER a envoyé un courrier pour lui rappeler que le Gouvernement abandonnait sa décision d'augmenter la contribution des communes au budget de l'ONF.

### . Colis et repas des Anciens : après discussion il est décidé d'annuler, suite au COVID 19, le repas des Anciens qui devait avoir lieu le 22 janvier sera remplacé par un repas à retirer au "Petit Lieslois" le 8 janvier 2022. La distribution des colis aura lieu à partir du 22 décembre.

### . SIVU de la MARPA d'Arc et Senans : Christine HUMBERTJEAN informe qu'elle a participé à une réunion du SIVU au cours de laquelle il a été décidé : - . de lancer les travaux d'agrandissement de la MARPA - . du retour à la cotisation de 2€/habitant/an (*au lieu de 4€ en 2021*) concernant la contribution des communes

### - Projet Bois du Curé :

Marilyne FONTANIER présente succinctement le projet déjà travaillé lors du précédent mandat. Une subvention a déjà été notifiée. Des réunions seront programmées au cours du premier semestre. Mme Claire CASENOVE et M. Marc CHEVASSU se joignent au groupe de travail.

La séance est levée à 23h30.